



Lycéens et apprentis au cinéma en 2015-2016

publié le 27/12/2013 - mis à jour le 10/12/2015

Le dispositif pour l'année 2015-2016

Descriptif :

Objectif général de l'action, 1er visionnement, inscription et établissements participant à l'opération

Lycéens et apprentis au cinéma

Le dispositif pour l'année 2015-2016

- **Établissements concernés :** Lycées, lycées professionnels, CFA
- **Objectif général de l'action :**

« Lycéens et apprentis au cinéma » est une opération qui s'inscrit dans une dynamique d'éducation au cinéma pour tous les publics des classes de Seconde, Première et Terminale. Elle vise à mettre en oeuvre un programme d'éducation à l'image au niveau du lycée, dans la continuité des dispositifs « Ecole et cinéma » et « Collège au cinéma ».

Elle développe en faveur du public lycéen l'accessibilité à des oeuvres de qualité (les films), dans leur espace de diffusion (la salle de cinéma) et dans le cadre institutionnel de l'école (pendant le temps scolaire, grâce à une exploitation pédagogique des films).

Elle offre ainsi aux lycéens la possibilité d'acquérir une culture cinématographique et suscite leur curiosité à propos de films qu'ils n'iraient pas voir d'eux mêmes. Elle est également une ouverture sur l'histoire du cinéma, ses métiers, ses techniques. Elle développe enfin l'esprit critique du spectateur.
- **Référence des textes officiels :**

le dispositif s'inscrit dans le cadre des conventions de développement cinématographique entre l'Etat (Ministère de la Culture, Centre national de la Cinématographie) et les Régions. Il est un volet de la politique cinématographique régionale proposé aux lycées, sous l'autorité des rectorats.

Le CNC finance directement le tirage de copies neuves de chaque film proposée ainsi que la conception des documents pédagogiques. Il anime une Commission nationale « Lycéens au cinéma » qui a pour but d'assurer le suivi du dispositif à l'échelle nationale et de sélectionner les films de la liste nationale. Le Conseil Régional finance le tirage des documents pédagogiques, une éventuelle liste régionale de films (copies et documents pédagogiques). La Direction régionale des Affaires Culturelles finance les actions d'accompagnement (rencontres des enseignants avec des professionnels du cinéma).

L'éducation nationale coordonne le comité de pilotage académique, organise et anime les stages de formation des enseignants.

Les établissements scolaires et les élèves prennent en charge le prix d'entrée dans les salles (2 euros 50)
- **Conditions de recevabilité :**

les engagements des trois partenaires (lycée, salle de cinéma partenaire, rectorat) sont consignés dans un cahier des charges signé lors de l'entrée de l'établissement et de la salle de cinéma dans l'opération. On y relève notamment que ce sont les mêmes élèves et les mêmes classes qui visionnent et travaillent sur les films de l'année et que le nombre de films obligatoires est de trois (un par trimestre).

- **Critères de qualité :**

« Lycéens au cinéma » s'inscrit dans un projet pédagogique à l'échelon d'une classe, d'un niveau de classes ou d'un établissement. Les projections donnent lieu à une exploitation dont la forme et l'importance sont laissées à l'appréciation des enseignants volontaires, toutes disciplines confondues. Trois outils sont proposés aux enseignants : des journées de visionnement trimestrielles pour découvrir les films et rencontrer des professionnels du cinéma ; des documents pédagogiques (livret enseignant et fiche élève) et des stages pour apprendre les bases théoriques de l'analyse des films, orienter et guider l'approche des films dans les classes. Un bilan pédagogique est tiré chaque année.

- **Les personnes ressources :**

- **Coordinateur pédagogique : Emmanuel Devillers** (Délégation académique à l'éducation artistique, Rectorat de Poitiers
Téléphone : 05 16 52 65 53 .Mél : daec-cinema@ac-poitiers.fr)
 - Inscription des établissements
 - Inscriptions des enseignants et élèves au dispositif
 - Organisation des journées de visionnements enseignants
 - Coordination pédagogique des stages de formation
- **Coordinatrice pédagogique : Dorine bourineau** (Pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel .Téléphone : 06 79 98 27 27.Mél : d.bourineau@cr-poitou-charentes.fr)
 - Inscription des CFA
 - Choix du film régional
 - Coordination des stages et documents pédagogiques du film régional
 - Edition et distribution des documents pédagogiques nationaux et régionaux
- **Exploitant de cinéma coordinateur : Alain Levêque** : Le TAP Castille, Scène nationale de Poitiers
Téléphone : 05 49 39 50 90 .Mél : alain.leveque@tap-poitiers.com)
 - Circulation des copies
 - Relations avec les salles de cinéma
- **Coordination administrative :Christelle Braconnier**.(Formation continue. Rectorat de Poitiers.Téléphone : 05 16 52 64 90. Mél : christelle.braconnier@ac-poitiers.fr)
 - Inscription administrative des enseignants aux stages de formation

Au second trimestre, le film à l'affiche est "*L'homme qui aimait les femmes*" de **François Truffaut**.